

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.12.2024
Convocation faite
Le 11.12.2024

Délibération
N°2024-12-259

Bilan de la programmation
2024 du Pacte Territorial
de Relance et de Transition
Ecologique (PTRTE)
(annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Par délibération n°2021-11-191 du 17 novembre 2021, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuvait le PTRTE en sa partie socle et le tableau récapitulatif des actions.

En 2021, à l'instar des autres intercommunalités ardennaises, la Communauté de Communes a signé un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) avec l'Etat et la région Grand Est en associant le Conseil départemental des Ardennes. Signé pour une période de 6 ans, le PTRTE est un document évolution, qui s'adapte au contexte économique et social. De nouveaux projets peuvent être inscrits dans ce cadre lors de réunions annuelles du Comité des Financeurs.

Chaque année, ce Comité des Financeurs (Etat, Région Grand Est, Conseil départemental des Ardennes, Agence de l'Eau Rhin Meuse etc.) se penche sur la programmation des projets pour l'année à venir, qui comprend les demandes au titre de la DETR/DSIL, afin d'orienter et signaler les dispositifs d'aide correspondants. Il doit, aussi, confirmer la contribution financière des partenaires dans la mise en œuvre des projets, pour l'année en cours. Il se réunit également pour faire le bilan de cette programmation.

Pour mémoire, la programmation comprend les projets communaux structurants (cf. délibération n°2022-09-156 du 19 septembre 2022).

Le 18 novembre dernier, la Communauté de Communes présentait un bilan de sa programmation pour l'année 2024.

A l'instar de 2023, aucun projet n'a été subventionné au titre de la DSIL, en particulier la DSIL PTRTE.

Dans le cadre des autres fonds d'aide de l'Etat, un seul projet, celui de l'aménagement de l'extension du CISE, a été subventionné au titre de la DETR. Un seul l'a également été au titre de la DRAC (réalisation de travaux de sauvegarde des vestiges de l'église st Charles de Borromée de Charlemont, citadelle de Givet - phase n°2). D'autres actions ont bénéficié d'un soutien plus « important » comme l'audit énergétique (Fonds Vert et Climaxion) ou, de manière prévisionnelle, l'étude sur les berges de la Houille (Agence de l'Eau).

Le bilan permet de constater qu'une majorité de projets sont lancés ou sont en voie de l'être en 2024. Cependant, davantage de projets seraient reportés à 2025 mais seraient destinés, de prime abord, à être maintenus.

	2023	2024
Actions lancées	14	12
Actions terminées	3	4
Actions en attente de lancement	8	8
Actions reportées	4	7
Actions abandonnées	3	0
TOTAL	32	31

En 2023, après la présentation des actions du plan « Nouvelle Ambition pour les Ardennes », des liens entre les actions PTRTE et ce nouveau programme avaient été établis entre les deux documents. Les changements gouvernementaux semblent avoir compromis la pérennité de cette initiative de l'Etat. Un courrier de la Communauté du 09 avril 2024 appelant l'intégration des projets suivants est resté sans réponse mais a bien été enregistré par les services de la Préfecture suivant les propos du Secrétaire Général de la Préfecture lors de la réunion bilan du 18 novembre 2024 :

La création d'un Centre Intercommunal de Santé de la Communauté de Communes (FUMAY), soumis à l'intégration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) de la Communauté ;
L'aménagement d'un bike park à Charlemont (GIVET) ;

L'aménagement d'un téléphérique à Charlemont (GIVET).

Devant faire l'objet d'une délibération, la programmation 2025 comprendra les projets communautaires présentés pour une demande de financement au titre de la DETR / DSIL 2025 ou de tous les dispositifs de l'Etat, des agences ou des autres collectivités auxquels ils seraient éligibles.

Mais, nouveauté, l'Etat appelle la Communauté de Communes à inscrire cette programmation 2024 et les suivantes à la feuille de route régionale de la planification écologique commune à l'État et au Conseil régional 2024-2025, validée le 27 septembre 2024. En effet, celle-ci a notamment vocation à être déclinée au sein des PTRTE. L'objectif est, dans un premier temps, de situer l'actuel PTRTE, d'identifier les autres actions existantes en rapport avec la feuille de route qui mériteraient de trouver place au sein du PTRTE, mais aussi de définir quelques idées permettant d'aller plus loin. Ainsi, l'ensemble des actions d'ores et déjà liées au PTRTE voire au PCAET le seront aux objectifs de « Grand Est Région Verte » comprenant 18 engagements et 80 actions.

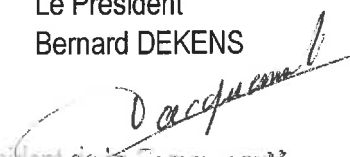
Enfin, elle pourra intégrer l'expérimentation numérique avec la Région Grand Est qui pourrait permettre de développer certains projets liés au domaine tout comme en lien avec le Plan Climat et le développement durable.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS


Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes rives de Meuse
Le Vice-Président